



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FÉVRIER 2014 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteurs : **Monsieur le Député-Maire**
Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Raymonde TESSIAU en tant que secrétaire de séance.

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 3 avril 2008 modifiée, exécutoire le 7 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- pour fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.



DÉCISION N°1 DU 29 JANVIER 2014

Exécutoire le 31 janvier 2014

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Gestion du patrimoine bâti

Aire d'accueil des gens du voyage

Fixation des tarifs

Dépôt de garantie : 73,00 €*
Avances sur emplacements et fluides : 30,00 €*¹

Emplacement : 2,20 € TTC par jour

Electricité : 0,15 € TTC le kw/h

Eau : 1,50 € TTC le m³

* qui sera encaissée ou restituée en fin de séjour, une partie de la caution pouvant être retenue en fonction de l'état des lieux.

*¹ correspondant à une estimation de consommation et au droit d'emplacement pour une durée de 6 jours.

DÉCISION N°2 DU 4 FÉVRIER 2014

Exécutoire le 7 février 2014

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson

Avenant à la convention signée avec Mme STAB

Prolongation de la location avec effet au 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 mai 2014.

DÉCISION N°3 DU 10 FÉVRIER 2014

Exécutoire le 10 février 2014

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section AS n° 297 située 60 avenue de la République, appartenant aux consorts MOUZAY, par mise en œuvre du droit de préemption urbain au prix de 165 000,00 €, conforme à l'avis de France Domaine.

FINANCES ET INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances et à l'Intercommunalité,

❖ **Budgets Principal et Annexes – Exercice 2014 – Grandes orientations budgétaires à retenir pour l'élaboration du budget**

Monsieur HÉLÈNE donne en préambule quelques éléments d'appréciation du contexte économique national.

Quelques chiffres :

- ✓ Taux de croissance en volume du PIB envisagé pour 2014 (source Loi de finances) : + 0.9 %



- ✓ Taux de consommation des ménages : **+0.8 %**
- ✓ Dette publique française : pour stabiliser la dette publique en pourcentage du PIB, le déficit devrait être limité à 2,1 % du PIB en 2014. Le déficit prévu par le Gouvernement, beaucoup plus important, entraînera une hausse de la dette publique de 93,4 % du PIB fin 2013 à **95,1 %** fin 2014. Elle dépasserait ainsi **2 000 Md€ à la fin de 2014**.

Contexte des finances locales :

Les collectivités seront associés à l'effort de redressement des comptes publics prévu par la loi de programmation des finances publiques 2012-2017.

Les concours de l'État aux collectivités baisseront de **1,5 milliards d'euros** en 2014. Ils passeront de **71,3 milliards d'euros** en 2013 à **70 milliards d'euros** en 2014.

=> *Conséquences pour la Ville : recul accentué des dotations de l'État pour la Ville (- 180 k€ sur la seule DGF)*

Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement de la Ville

Sur l'évolution des dépenses et des recettes de gestion : sur les 2 dernières années, **augmentation + sensible des dépenses** ; à noter cependant une **épargne de gestion toujours dynamique** mais à surveiller.

Evolution 2012-2013 : le montant des recettes réelles de fonctionnement passerait de **19 656 K€** en 2012 à **19 458 K€** en 2013, soit une variation de **- 1 %**.

Pour 2014, des dépenses viendront impacter le budget (mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine : 180 000,00 €, baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement : 175 000,00 €).

Les inscriptions budgétaires en dépenses seront affectées par les données suivantes :

- Hausse des taxes sur le coût de l'énergie
- Hausse des taux de TVA de 19,6 % à 20,0 % et de 7,0 % à 10,0 %
- Evolution de la masse salariale compte tenu notamment de la forte hausse des charges patronales
- Organisation des scrutins municipal et européen,
- Mise en service du Centre de Supervision Urbain de 1 caméra de vidéoprotection supplémentaire.

Evolution 2012-2013 : le montant des dépenses réelles de fonctionnement passerait de 15 024 K€ en 2012 à 15 748 K€ en 2013, soit une variation de **+ 2,37 %**.

Programme d'investissement et son financement

Le financement du programme d'investissement qui s'établirait aux alentours des **6 millions d'euros** serait assuré par l'épargne nette pour 1,6 k€ (25 %), les financements propres dégagés de la section d'investissement pour 2,7 k€ (45 %) et par l'emprunt pour 1,9 M€ (30 %).

En 2014, un programme d'acquisitions foncières de 2 millions d'euros serait envisagé (en 2013, programme réalisé = 2,83 M€).

Par ailleurs, les dépenses ci-dessous seront proposées :

- Poursuite des travaux de restructuration pour la rue de la Chanterie
- Proposition d'inscription d'un nouveau crédit de 500 k€ pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales avec la création d'un bassin de rétention dans le secteur Tartifume (en plus des 500 k€ en 2013)
- Côté bâtiment : restauration de la grange de la ferme de la Rabelais (500 k€) et restructuration du Dojo Konan,
- Enfin, les programmes de voirie sur lequel un effort particulier est engagé depuis quelques années, poursuite de l'équipement des espaces publics en jeux pour enfants, rénovation des bâtiments et renouvellement des moyens techniques des services (informatique, matériels, etc.).



Le Conseil Municipal,

En vertu de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Après avoir entendu les orientations budgétaires pour l'année 2014,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2014.

❖ **Liste des marchés publics conclus en 2013 et nom des attributaires (article 133 du Code des Marchés Publics)**

Monsieur HÉLÈNE signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2013 selon l'article 133 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006). Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

❖ **Marchés Publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 21 janvier et le 10 février 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances et Intercommunalité du lundi 10 février 2014**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il n'a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**RESSOURCES HUMAINES - MOYENS LOGISTIQUES ET
TECHNIQUES – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rapporteur : Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux Moyens Logistiques et Techniques et à la Sécurité Publique

❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 18 février 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire ainsi que non titulaire et non permanent avec effet au 18 février 2014.
- ❖ Sécurité publique – Convention de partenariat entre les communes de Tours et de Saint-Cyr-sur-Loire relative à la vidéo-protection urbaine et au raccordement au CSU (Centre de Supervision Urbain) de Tours – Prise en compte d'une onzième caméra - Avenant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant à la convention passée avec le Centre de Supervision Urbain de la ville de Tours,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer cet avenant.

- ❖ Compte rendu de la réunion de la commission des Ressources Humaines, des Moyens Techniques et Logistiques et de la Sécurité Publique du mercredi 5 février 2014

Monsieur BOIGARD signale qu'il n'a rien de plus à ajouter.

VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Adjoint délégué à la Culture,
Madame ROBERT, Adjointe déléguée à la Solidarité et aux Personnes âgées,
Madame JABOT, Adjointe déléguée à l'Animation Sociale.

- ❖ Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Convention entre la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et l'école de musique associative « Chants et Notes » de Chanceaux-sur-Choisille

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention entre la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et l'école de musique associative « Chants et Notes » de Chanceaux-sur-Choisille, dont l'objet est de permettre l'inscription de deux élèves en cours de trompette,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ❖ Mise à disposition de l'Escale à l'association « On connaît la chanson » le 17 mai 2014 - Convention

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention d'utilisation de l'Escale avec l'association « On connaît la chanson », pour la création de son spectacle « Un p'tit café s'il vous plaît » le 17 mai 2014 à l'Escale,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec l'association « On connaît la chanson ».

❖ **Mise à disposition du logement situé Ferme de la Rabelais à l'association « Soleil de l'Est » représentée par M. GAVAZA dans le cadre d'une résidence d'artiste**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec l'association « Soleil de l'Est ».

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 17 février 2014**

Madame ROBERT signale que lors du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 17 février 2014, les membres ont étudié 12 demandes de secours exceptionnels.

Monsieur le Député-Maire tient à remercier l'ensemble des administrateurs pour la qualité du travail effectué durant la mandature.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Vie Sociale et Vie Associative – Culture et Communication du mardi 4 février 2014**

Les membres de la commission n'ont rien de particulier à rajouter.

❖ **Aire d'accueil des gens du voyage – Convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'allocation logement temporaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'Allocation de Logement Temporaire, dont le montant mensuel est de 3 178,80 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer cette convention.



JEUNESSE

Rapporteurs : **Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué à l'Enseignement**
Monsieur VALLÉE, Adjoint délégué aux Sports, Loisirs, Vacances.

❖ Sorties scolaires de 3^{ème} catégorie

A – Ecole Ferdinand Buisson de La Riche – Demande de subvention pour la participation de deux élèves Saint-Cyriens à une classe transplantée en juin à Londres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école Ferdinand BUISSON à La Riche,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 270,00 €.

B – Ecole privée Saint-Joseph – Demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 29 VOIX
- * CONTRE : 04 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET, Mme YARKO et M. TESTU)
- * ABSTENTIONS : -- VOIX

- 1) Accorde une subvention au projet de classe transplantée à St Hilaire de Riez du 14 au 17 avril (66 élèves de CP, CE1 et CM2) en se référant aux aides versées pour les projets de même catégorie des écoles publiques,
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 6 913,80 € et sera versé à l'OGEC.

❖ Accueil de loisirs sans hébergement du Moulin Neuf – Avenant à la convention de prestation de service ordinaire signée avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de l'avenant à la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,



2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Utilisation du parc de l'accueil de loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif, la section tir à l'arc et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve le projet de convention,

2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse du jeudi 6 février 2014**

Les membres de la commission n'ont rien de particulier à rajouter.

URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT

Rapporteurs : **Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme**
Monsieur MIET, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement

❖ **113-119 rue du Bocage – Programme immobilier « Résidence Castel Saint-Cyr » - Convention relative à l'aménagement du programme immobilier à passer avec la SCCV AR Bocage**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 31 VOIX
* CONTRE : 02 VOIX (M. LE PAPE et son pouvoir Mme CAR)
* ABSTENTIONS : -- VOIX

1) Accepte les termes de la convention à passer avec la SCCV AR Bocage, pour la contre-allée et l'espace vert (parcelles cadastrées AT n°885 -541 m²- n° 890 -176 m²- et AT n° 888 environ 486 m² sous réserve du document d'arpentage) qui seront rétrocédés après la réalisation de la résidence Castel Saint-Cyr,

2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer la convention de rétrocession et de servitudes avec le représentant de la SCCV AR Bocage après qu'elle sera propriétaire de l'ensemble du foncier prévu,



- 3) Précise que la convention entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la réception en Préfecture du procès-verbal de la délibération du Conseil Municipal et/ou de la réception en Préfecture de la convention.

❖ **Acquisitions foncières – ZAC de la Croix de Pierre – Acquisition des parcelles cadastrées BV n°68, n°69, n°110 et n°164 appartenant à l'indivision ROUSSAY**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès d'Albertine ROUSSAY, Christèle DELECHENEAU, Claudette CHIAFFRINO et Monsieur Stéphane TOUCHARD, les parcelles bâties cadastrées BV n° 69 (784 m²) et n° 110 (370 m²) et non bâties n° 68 (580 m²) et n° 164 (342 m²), sises, 42 rue de la Croix de Pierre, dans la ZAC de la Croix de Pierre,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 245 000,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n°12 boulevard Charles de gaulle – Acquisition des 2 lots sur la parcelle cadastrée AT n° 661 (171 m²) appartenant à Madame Marie-Ange JAMAIN**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Marie-Ange JAMAIN, les lots n° 2 et 7 de la copropriété sur la parcelle cadastrée section AT n° 661, sise 18 boulevard Charles de Gaulle,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 68 000,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



❖ **Cession foncière – ZAC du Bois Ribert – Cession du lot n°1 au profit de Messieurs BOUETEL et GALEANO pour la création d'une maison médicale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° 1 (actuellement emprises des parcelles cadastrées AH n° 34p, 35p, 36p, 38p et du domaine public en cours de déclassement), d'une superficie d'environ 5.251 m², sous réserve du document d'arpentage, située dans la ZAC du Bois Ribert, 6 rue du Bois Ribert, au profit de Messieurs BOUETEL et GALEANO ou de toute personne morale pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 100,00 € HT, le mètre carré soit 525 100,00 € HT environ,
- 3) Motive cette décision par le fait que la commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement économique du secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que cette cession ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions et cessions foncières – Bilan des acquisitions et des cessions opérées sur la commune en 2013**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2013, (dossier consultable à la Direction des Finances),
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif 2013 de la commune.

❖ **Alimentation électrique boulevard André-Georges Voisin – Servitude souterraine parcelles AN n° 305 et 307 – Occupation de la parcelle communale AN n° 305 – Domaine privé de la commune par le SIEIL pour la construction d'un poste de transformation HTA/BT – Deux conventions – Autorisation de signature pour l'autorisation d'occupation des sols**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide de mettre gracieusement à la disposition du SIEIL une emprise d'environ 20 m², sur la parcelle cadastrée AN n° 305, boulevard André-Georges Voisin,
- 2) Accepte l'installation, sur ledit terrain d'un poste de transformation HTA/BT nécessaire au renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique pour les bâtiments et équipements du secteur,
- 3) Autorise le SIEIL à déposer une déclaration préalable pour l'édification de cet ouvrage (dimensions H : 3,15 m, l : 2,39 m, L : 3,85 m),
- 4) Consent une servitude souterraine HT et BT pour l'extension de cette ligne de distribution publique d'énergie électrique boulevard André-Georges Voisin, sur les parcelles cadastrées AN n° 305, 307, pour un euro à titre d'indemnité,
- 5) Demande l'inscription de ces conventions au centre des impôts,
- 6) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer lesdites conventions d'occupation du domaine privé communal et de servitude et tous les actes et pièces utiles à passer avec le SIEIL pour régler les conditions de la mise à disposition.

❖ **Aménagement de la rue de la Chanterie section comprise entre le n° 83 et la rue Louise Gaillard – Marchés à procédure adaptée – niveau 2 – Travaux – Choix des attributaires – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Attribue le marché lot n°1 voirie à l'entreprise EIFFAGE d'Esves pour un montant de 214 776,30 € HT (y compris l'option),
- 2) Attribue le marché lot n°2 éclairage public à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES de Chanceaux-sur-Choisille pour un montant de 31 754,00 € HT,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **ZAC Bois Ribert – Travaux de viabilisation – Marchés à procédure adaptée – niveau 2 – Travaux – Choix des attributaires – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation et la signature des avenants suivants :

Lot 1 : Voirie

- Avenant n° 1 pour une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 mars 2014



- Avenant n° 2 : travaux en plus value : + **18 866,00 € HT** (modification de la chambre France Télécom avenue Pierre Gilles de Gennes, modification de projet sur la rue de la Fontaine de Mié et le boulevard André Georges Voisin, modification stationnement parcelle existante rue de la Fontaine de Mié, modification des passages bateaux, création d'un ilot avenue Gilles de Gennes, enrobés dans le bas de la rue de la Fontaine de Mié, modification du cheminement piéton, fourniture et pose de gabions, portails et clôtures) représentant 3 % en plus value du montant initial du marché soit un nouveau montant de 628 915,35 € HT.

Lot 2 : Tranchés techniques

- Avenant n° 1 pour une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 mars 2014
- Avenant n° 2 : travaux en plus value : + **3 500,00 € HT** (travaux de traversée de route avec fourniture et pose de fourreau suite au changement de profil de la rue de la Fontaine de Mié) représentant 4,80 % en plus value du montant initial du marché soit un nouveau montant de 75 474,00 € HT.

Lot n° 3 : adduction d'eau potable

- Avenant n° 1 pour une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 mars 2014
- Avenant n° 2 : travaux en plus value : + **3 293,85 € HT** (travaux de fourniture et pose de conduite d'arrosage) représentant 9 % en plus value du montant initial du marché soit un nouveau montant de 41 788,85 € HT.

Lot 4 : Eclairage public

- Avenant n° 1 pour une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 31 mars 2014
- Avenant n° 2 : travaux en moins value : - **5 252,00 € HT** (travaux de fourniture et pose d'ensembles lumineux de 4 m de hauteur en remplacement d'ensembles lumineux de 7 m de hauteur du fait de la présence de lignes très haute tension) représentant 6,8 % en moins value du montant initial du marché soit un nouveau montant de 71 212,00 € HT.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ces avenants et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Plan climat territorial 2014-2017 – Recyclage des papiers de bureau – Convention RECY'GO avec La Poste**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de partenariat avec la filiale de la poste « Nouvelle Attitude»,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain et Environnement des lundis 3 et 10 février 2014**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Questions diverses**



Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport

Monsieur VALLÉE informe de l'accueil en 2015, du mercredi 13 au dimanche 17 mai, de la 22^{ème} édition des Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport organisés par le Comité Handisport de l'Indre-et-Loire. Ces jeux organisés toutes les années impaires rassembleront à Tours, au Parc des Expositions, 650 jeunes de 10 à 20 ans, 300 accompagnateurs répartis en 60 délégations. 14 disciplines sont au programme et certaines se dérouleront à Saint-Cyr, au pôle de sports et loisirs Guy Drut.

Remerciements

Monsieur le Député-Maire tient, à l'issue de ce dernier Conseil Municipal de la mandature, à saluer l'esprit de grande courtoisie qui a soufflé sur l'assemblée durant ces six années avec la satisfaction d'avoir œuvré pour l'intérêt général.

Le Maire,

Philippe BRIAND
Député d'Indre-et-Loire.